



ÉLABORATION DU SCoT



*Commission du 22 septembre 2022
Commission environnement DOO*



Objectif et déroulé de la Commission

Objectifs environnementaux du DOO

OBJECTIFS

- ✘ Premières discussions sur les objectifs, prescriptions, recommandations de portée environnementale du DOO

DEROULE

- ✘ Présentation d'éléments de cadrage
- ✘ Forum tournant autour de l'atténuation et de l'adaptation
- ✘ Restitution en plénière

- ✘ Loi Elan 2021, ordonnance du 17 juin 2020
 - ✘ Un **grand bloc thématique** consacré aux transitions écologiques et énergétiques impliquant le changement climatique et la lutte contre l'étalement urbain, préservation/valorisation des paysages, biodiversité, milieux, ressources naturelles
- ✘ Le DOO détermine les conditions d'application du PAS. Il édicte des **prescriptions** et précise les objectifs à quantifier dans les domaines définis par la loi.
- ✘ Du point de vue juridique, **représentations graphiques** ⇔ **rédactions**

La rédaction du DOO à travers des fiches thématiques

Contenu des fiches

- ✘ Rappel des éléments clés des documents de rang supérieur
 - ✘ SRADDET (objectifs et règles)
 - ✘ SDAGE, SAGE
- ✘ Rappel des éléments du PAS
- ✘ Éléments du DOO : propositions de prescriptions et recommandations
- ✘ Annexes

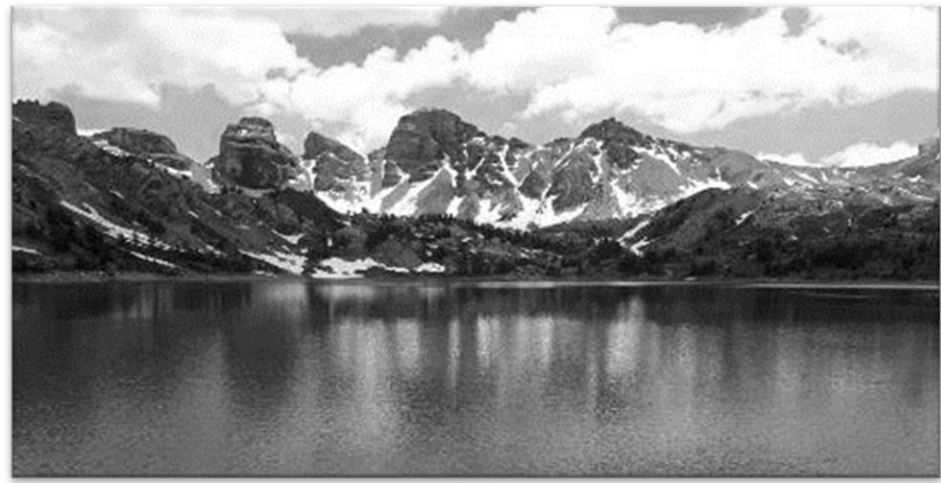
Thématiques du SCoT	Adaptation	Atténuation	Travail de la commission
Milieus naturels TVB	x		x
Ressource en eau	x		x
Risques majeurs	x		x
Développement des EnR		x	x
Déchets		x	x
Ressources minérales		x	x
Emissions de GES ⇔ consommations énergétiques			x

L'atténuation du changement climatique consiste à réduire, par des processus naturels ou des moyens technologiques, la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

L'adaptation concerne la réduction des risques et des impacts des effets néfastes du changement climatique (tempêtes, inondations, sécheresse,...).



ÉLABORATION DU SCoT



Commission du 22 septembre 2022

Merci de votre contribution